

Calendrier de suivi en cas de traitement post-exposition (TPE) :

	DATE	DATE	DATE	DATE	DATE
	<b>J.0</b>	<b>J15</b>	<b>M1</b>	<b>M2</b>	<b>M4</b>
<b>VIH</b>	Dès que possible Sérologie			Sérologie	
<b>VHB</b>	Ac anti-HBS Ag HBS Ac anti-HBC				Ac anti-HBC si non vacciné
<b>VHC</b>	Sérologie		PCR VHC		Sérologie ALAT
<b>Suivi du TPE</b>	Bilan sanguin : NFS/ plaq, créatinine, ALAT Bêta- HCG	Bilan sanguin : ALAT / NFS Créatinine	Bilan sanguin : ALAT / NFS Créatinine		

Calendrier de suivi en l'absence de décision de traitement :

	DATE	DATE	DATE	DATE
	<b>J.0</b>	<b>Dès que possible</b>	<b>6 semaines</b>	<b>M.3</b>
<b>VIH</b>		Sérologie	Sérologie	
<b>VHB</b>		Ac anti-HBS Ag HBS Ac anti-HBC		Ac anti-HBC si non vacciné
<b>VHC</b>		Sérologie ALAT	PCR VHC ALAT	Sérologie ALAT

## ACCIDENT D'EXPOSITION SANGUINE (A.E.S.)

.....  
Livret d'information  
et de suivi  
.....

A.E.S.  
PROFESSIONNEL

Consultation de  
Maladies Infectieuses

-----  
Hôpital Gabriel Montpied  
58 rue Montalembert  
63000 Clermont-Fd

04 73 75 49 31 (54 931)

Vous venez d'être en contact avec un liquide biologique possiblement contaminé par un agent infectieux.

On appelle **accident d'exposition au sang** (AES) tout contact **percutané** (piqûre ou coupure avec une aiguille, lame de bistouri...) ou **cutanéomuqueux** (projection sur une peau lésée/muqueuse) avec du liquide biologique potentiellement contaminant.

### Evaluer les risques avec un médecin

Parmi les agents infectieux transmissibles, les virus **VIH, VHB et VHC**, font l'objet d'un dépistage, et éventuellement d'un traitement :

Virus	Risque après accident per cutané	Existence d'un vaccin	Possibilité d'un traitement post exposition
<b>VIH</b>	0,3%	non	oui, immédiatement
<b>VHC</b>	1 à 3%	non	non
<b>VHB</b>	5 à 30%	oui	oui, dans les 72 h

Le risque de transmission est évalué par le médecin référent qui prend en compte :

- Les **circonstances** et les **modalités** précises de l'accident,
- Le **statut sérologique du patient source à l'origine de l'AES**, d'où la nécessité de pouvoir disposer en urgence de ces informations (pour le VIH, test de diagnostic « rapide » avec résultat en moins d'1h).

### Réduire les risques de contamination

Après l'accident, un médecin a évalué le « risque » lié à la transmission du **VIH**, il vous a proposé, ou non, d'instaurer un **traitement prophylactique post-exposition (TPE)** dont le bien fondé en urgence (ex. la nuit ou le WE), pourra être réévalué les jours suivants par un **médecin référent** qui décidera de sa poursuite ou de son arrêt. **Avec ou sans traitement, une surveillance de votre sérologie est réalisée.**

Le risque de transmission du **VHC** n'existe que si le patient source a une sérologie VHC et une PCR positive. Il n'y a pas de TPE. La surveillance de votre bilan hépatique et de votre sérologie permettra de déceler une éventuelle transmission (hépatite asymptomatique). Cette hépatite guérit souvent spontanément ; dans le cas contraire, un traitement spécifique est administré.

Le risque de transmission du **VHB** est nul si votre taux d'anticorps (Ac) anti-HBs vous protège (Ac>10mUI/mL). Dans le cas contraire (patient source porteur du VHB et votre taux d'Ac insuffisant), une injection IM d'immunoglobulines et une revaccination vous seront proposées dans les 72h suivant l'accident.

## Le traitement post exposition (TPE)

### Pour le VIH :

Si nécessaire, le traitement doit être instauré rapidement, au mieux dans les 2 à 4 heures suivant l'exposition (au plus tard dans les 48h), pour une durée de **28 jours**. Par analogie avec les résultats obtenus chez les patients VIH+ traités, il s'agit d'un traitement associant plusieurs médicaments. Ce traitement n'est pas efficace à 100% : il diminuerait de 80% le risque de transmission du virus.

Pour une efficacité optimale, bien respecter les prescriptions : éviter les oublis, respecter les horaires des prises et les doses.

Si vous vous rendez compte d'un oubli :

- - de 2h après la prise : prenez le médicament oublié
- + de 2h après, attendez la prochaine prise et ne prenez pas de double dose.

Si vous vomissez :

- - de 30 min après la prise, reprenez une prise.
- + de 30 min après, ne les reprenez pas, et prenez la dose normale à la prise suivante.

**Attention aux interactions:** il faut impérativement signaler au médecin les traitements que vous prenez habituellement ou occasionnellement (ex : médicaments pour dormir, pour le cœur, pilule contraceptive...).

### Pour l'hépatite B :

La vaccination anti VHB est obligatoire pour le personnel de santé. Toutefois certaines personnes ne sont pas immunisées malgré une ou plusieurs injections de vaccins. Il est donc important que chaque professionnel de santé connaisse son taux d'Ac anti-VHB (en l'absence d'immunisation et en cas d'AES : une injection d'immunoglobulines pourra être prescrite).

### Les effets indésirables des médicaments :

Des effets secondaires sont possibles, principalement : douleurs musculaires, maux de tête, fatigue, courbatures, nausées ou diarrhées en début de traitement, qui en général disparaissent au bout de quelques jours. Le médecin pourra vous proposer un traitement complémentaire pour vous soulager.

Si les symptômes persistent malgré le traitement complémentaire, il faut recontacter le médecin. Des effets secondaires du traitement peuvent n'être décelables que biologiquement, c'est pourquoi il vous sera proposé systématiquement un contrôle de votre bilan hépatique, rénal et de la numération globulaire lors d'une prise de sang.

## La surveillance

Surveiller un éventuel traitement ET surveiller une éventuelle contamination (qu'il y ait ou non un TPE)

### En cas de traitement :

- Vérifier la tolérance des médicaments, et suivre vos paramètres biologiques,
- Vérifier l'absence de contamination.

Cette surveillance peut être écourtée, adaptée au risque et réévaluée au cours de votre accident.

La **confidentialité** est assurée ainsi que la gratuité des soins (consultations, examens et traitements).

Ceci est possible grâce à la **déclaration d'accident du travail** qui est remplie dès la première consultation.

Les dates et heures des RDV vous seront communiquées dès la première visite. Ce suivi est organisé soit par le médecin référent soit par le médecin du travail à l'espace santé travail. Un accompagnement par un psychologue peut vous être proposé si vous le désirez.

### Sans traitement :

La surveillance biologique est aussi nécessaire si vous avez été victime d'un AES, et que le médecin n'a pas jugé nécessaire un traitement, et ce afin de vérifier l'absence d'apparition de maladie (séroconversion).

## La prévention

- Pendant toute la durée de la surveillance médicale, (6 semaines à 4 mois selon les cas), protégez-vous, protégez votre partenaire sexuel (préservatif) et évitez les dons de sang. Il est également recommandé d'avoir une contraception efficace pendant toute la durée du traitement.
- Revenez scrupuleusement aux consultations fixées.
- Contactez votre médecin traitant ou le médecin référent en cas de réactions ou d'effets indésirables, et avant d'arrêter le traitement avant la durée prévue. Le médecin est aussi à votre disposition si vous avez des questions à poser.

### Analyser l'AES et prévenir sa récurrence

Médecin du travail, médecins référents, équipe opérationnelle d'hygiène, CLIN... sont à votre disposition pour discuter de l'accident et des mesures de prévention à mettre en place éventuellement.